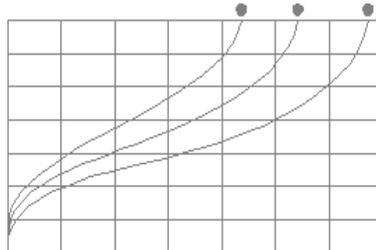


Jean COMTE



■ ■ ■ **DOSSIER SUCCESSORAL**

Informations générales

Actif net successoral

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Droits de succession de Quentin COMTE

Droits de succession de Elodie COMTE

Droits de succession de Paule COMTE

Récapitulatif de la fiscalité



Situation familiale

Monsieur Jean COMTE , vous êtes marié sous le régime de la séparation de biens. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 3 personnes sont appelées à votre succession.

- | | |
|-----------------|-------------------|
| - Quentin COMTE | (Enfant légitime) |
| - Elodie COMTE | (Enfant légitime) |
| - Paule COMTE | (Conjoint) |

Disposition en faveur du conjoint

En l'absence de disposition particulière en faveur du conjoint (donations, conventions matrimoniales, ou legs), l'hypothèse retenue est :
Totalité des biens en usufruit.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER > Actif net successoral

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	560 000			560 000
Immobilier de rapport	400 000			400 000
Foncier				
Valeurs mobilières				
Liquidités	10 000			10 000
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation				
Participations entreprises	2 800 000			2 800 000
Emprunts				
Dettes				
Impôts		8 571		-8 571
Meubles meublants	15 000			15 000
Divers			1 500	-1 500
Reprises & récompenses				
	3 785 000	8 571	1 500	3 774 929

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

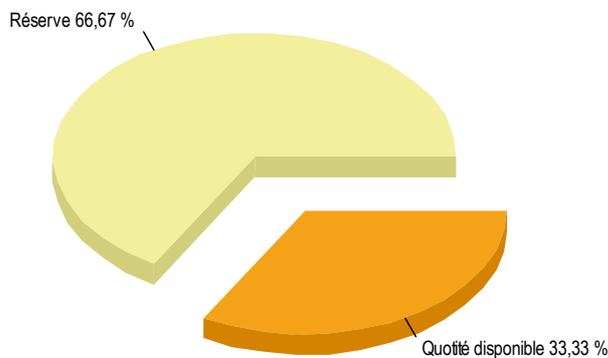
Les biens démembrés, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en **usufruit**, soit en **nue-propiété**, sont taxés sur leur valeur fiscale. Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER > Réserve - quotité disponible

Libellés	Montants
Actif net successoral	3 774 929
Donations antérieures (revalorisées)	
Actif net + donations antérieures revalorisées	3 774 929
Valeur de la réserve	2 516 619
Valeur de la quotité disponible	1 258 310

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RESERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

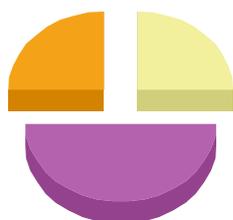


Tableau de répartition

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Quentin COMTE	943 732	178 284	50.00 %
Elodie COMTE	943 732	178 284	50.00 %
Paule COMTE	1 887 465		
	3 774 929	356 568	

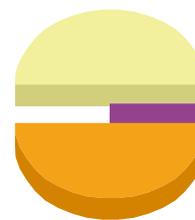
(Montants exprimés en euros)

Assiette fiscale



Quentin COMTE 25 % Elodie COMTE 25 % Paule COMTE 50 %

Droits



Quentin COMTE 50 % Elodie COMTE 50 % Paule COMTE 0 %



Quentin COMTE

Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 12-07-1974
Age : 37 ans

Calcul des droits de succession

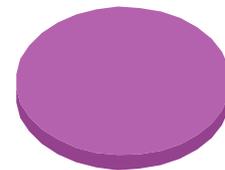
Aspect fiscal

Part de succession	:	943 732	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:	784 407	€
Droits à payer (*)	:	178 284	€

Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	943 732	€
Assurance-vie	:		€
Total reçu le jour du décès	:	943 732	€

Mode de transmission



Part de succession 100 %

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 18,89 %
Succession nette de droits 81,11 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



Elodie COMTE

Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 05-05-1980
Age : 31 ans

Calcul des droits de succession

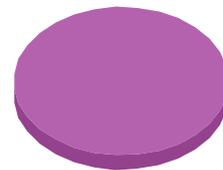
Aspect fiscal

Part de succession	:	943 732	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:	784 407	€
Droits à payer (*)	:	178 284	€

Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	943 732	€
Assurance-vie	:		€
Total reçu le jour du décès	:	943 732	€

Mode de transmission



Part de succession 100 %

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 18,89 %
Succession nette de droits 81,11 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



Paule COMTE

Lien de parenté : Conjoint
Date de naissance : 12-05-1952
Age : 59 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	1 887 465	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:		€
Droits à payer (*)	:		€

Aspect patrimonial

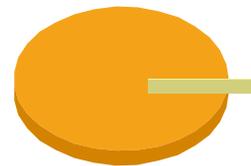
Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	1 887 465	€
Assurance-vie	:		€
Total reçu le jour du décès	:	1 887 465	€

Mode de transmission



Part de succession 100 %

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 0 %
Succession nette de droits 100 %

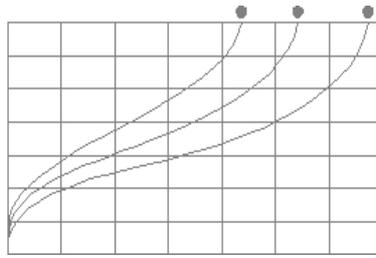
(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER > *Récapitulatif de la fiscalité*

Droits de donation payés	:	0	€
Droits de succession (*)	:	356 568	€
Total	:	<u>356 568</u>	€

(*) *Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.*



■ ■ ■ DOSSIER SUCCESSORAL

Informations générales

Actif net successoral

Réserve - quotité disponible

Répartition de la succession

Droits de succession de Quentin COMTE

Droits de succession de Elodie COMTE

Droits de succession de Paule COMTE

Récapitulatif de la fiscalité

Situation familiale

Monsieur Jean COMTE, vous êtes marié sous le régime de la séparation de biens. Vous avez 2 enfants.

Les successibles

D'après les renseignements fournis, 3 personnes sont appelées à votre succession.

- | | |
|-----------------|-------------------|
| - Quentin COMTE | (Enfant légitime) |
| - Elodie COMTE | (Enfant légitime) |
| - Paule COMTE | (Conjoint) |

Disposition en faveur du conjoint

En l'absence de disposition particulière en faveur du conjoint (donations, conventions matrimoniales, ou legs), l'hypothèse retenue est :
Totalité des biens en usufruit.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER > Actif net successoral

L'actif net est composé des éléments suivants :

Libellés	Actif	Passif	Déduction	Total
Immobilier d'usage	560 000			560 000
Immobilier de rapport	811 970			811 970
Foncier				
Valeurs mobilières				
Liquidités	10 000			10 000
Biens divers				
Assurances-vie/capitalisation				
Participations entreprises	2 800 000			2 800 000
Emprunts				
Dettes				
Impôts		8 571		-8 571
Meubles meublants	15 000			15 000
Divers			1 500	-1 500
Reprises & récompenses				
	4 196 970	8 571	1 500	4 186 899

(Montants exprimés en euros)

Remarque :

- Les emprunts couverts par une assurance décès n'apparaissent pas dans le tableau.

Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue propriété
Moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
Moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
Moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
Moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
Moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
Moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
Moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
Moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
Plus de 91 ans révolus	1/10	9/10

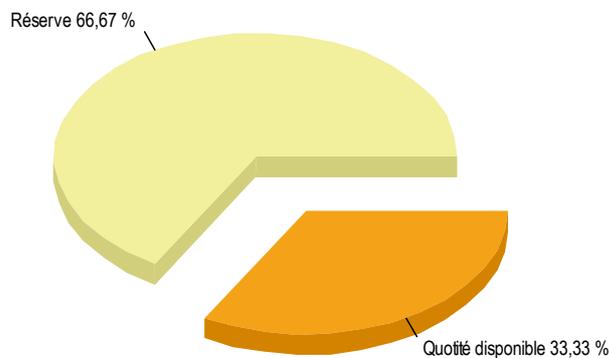
Les biens démembrés, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus, soit en **usufruit**, soit en **nue-propiété**, sont taxés sur leur valeur fiscale. Celle-ci est déterminée par l'article 669 du CGI.



SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER > Réserve - quotité disponible

Libellés	Montants
Actif net successoral	4 186 899
Donations antérieures (revalorisées)	
Actif net + donations antérieures revalorisées	4 186 899
Valeur de la réserve	2 791 266
Valeur de la quotité disponible	1 395 633

(Montants exprimés en euros)



La loi impose au profit de certains héritiers (descendants et ascendants) une répartition minimale à laquelle il ne peut être dérogé. Cette part constitue ce que l'on appelle **LA RESERVE**.

Toutefois, le défunt peut disposer librement d'une partie de ses biens fixée par la loi en faveur de ceux de ses héritiers ou, le cas échéant, d'un tiers qu'il désire avantager. Cette fraction de son patrimoine, laissée à sa libre disposition, constitue **LA QUOTITE DISPONIBLE**.

ATTENTION : l'assiette des droits de succession est arrêtée au jour du décès. Toutefois, au jour du partage, la valeur des biens comprise dans la masse à répartir peut ne pas correspondre à celle arrêtée à la date du décès.

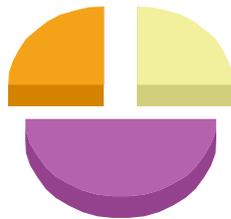


Tableau de répartition

Successibles	Assiette fiscale	Droits de succession	
Quentin COMTE	1 046 725	209 182	50.00 %
Elodie COMTE	1 046 725	209 182	50.00 %
Paule COMTE	2 093 449		
	4 186 899	418 364	

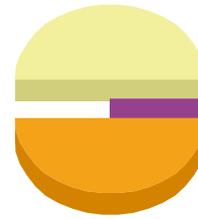
(Montants exprimés en euros)

Assiette fiscale



Quentin COMTE 25 % Elodie COMTE 25 % Paule COMTE 50 %

Droits



Quentin COMTE 50 % Elodie COMTE 50 % Paule COMTE 0 %



Quentin COMTE

Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 12-07-1974
Age : 37 ans

Calcul des droits de succession

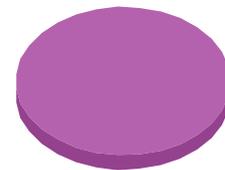
Aspect fiscal

Part de succession	:	1 046 725	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:	887 400	€
Droits à payer (*)	:	209 182	€

Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	1 046 725	€
Assurance-vie	:		€
Total reçu le jour du décès	:	1 046 725	€

Mode de transmission



Part de succession 100 %

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 19,98 %
Succession nette de droits 80,02 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



Elodie COMTE

Lien de parenté : Enfant légitime
Date de naissance : 05-05-1980
Age : 31 ans

Calcul des droits de succession

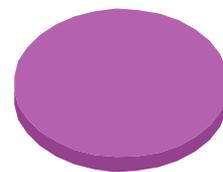
Aspect fiscal

Part de succession	:	1 046 725	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:	887 400	€
Droits à payer (*)	:	209 182	€

Aspect patrimonial

Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	1 046 725	€
Assurance-vie	:		€
Total reçu le jour du décès	:	1 046 725	€

Mode de transmission



Part de succession 100 %

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 19,98 %
Succession nette de droits 80,02 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.



Paule COMTE

Lien de parenté : Conjoint
Date de naissance : 12-05-1952
Age : 59 ans

Calcul des droits de succession

Aspect fiscal

Part de succession	:	2 093 449	€
Legs	:		€
Assurance-vie non exonérée	:		€
Exonération	:		€
Montant soumis aux droits	:		€
Droits à payer (*)	:		€

Aspect patrimonial

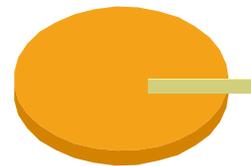
Donations réévaluées	:		€
Legs	:		€
Part de succession	:	2 093 449	€
Assurance-vie	:		€
Total reçu le jour du décès	:	2 093 449	€

Mode de transmission



Part de succession 100 %

Imposition réelle au jour du décès



Droit de succession 0 %
Succession nette de droits 100 %

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.

■ ■ ■ **SUCCESSION - DÉCÈS EN PREMIER** > *Récapitulatif de la fiscalité*

Les 617 954 € d'emprunts remboursés génèrent 205 984 € d'IS exceptionnel.

Droits de donation payés	:	0	€
Droits de succession (*)	:	418 364	€
Total	:	<u>418 364</u>	€

I.R. exceptionnel total	:	0	€
I.S. exceptionnel total	:	205 984	€
Total	:	<u>205 984</u>	€

Bien entendu, l'IS exceptionnel est purement théorique car le résultat de l'entreprise risque d'être affecté par la perte de son dirigeant.

(*) Les droits de succession s'entendent hors frais de notaire.